Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 22
Nombre de votants..... 29

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Délibération n° 2024-14

Nomenclature :
7.1 – Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 13 mars 2024 et le 19 mars 2024

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Maryse PATAILLE, Julie BARNET ;
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Gérald BOUTET, Nicolas MELIN ;

Étaient absents et excusés :

- Mmes Catherine PAGEAUX, Khadija MARZAQ, Isabelle ALIBERT-COLLOTTE, Elsa GOUBALI, Sophie LAGNIER ;
- MM. Eric GUYARD, David COLIN ;

Pouvoirs :

- Mme Catherine PAGEAUX à Mme Corinne PIOMBINO,
- M. Eric GUYARD à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU,
- Mme Khadija MARZAQ à Mme Sylvie BOUYSSOU,
- M. David COLIN à M. Emmanuel DUFOUR,
- Mme Isabelle ALIBERT-COLLOTTE à M. Gérald BOUTET,
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Julie BARNET,
- Mme Sophie LAGNIER à M. Nicolas MELIN.

La séance ouverte, Mme Véronique LE GRAND et M. Nicolas MELIN ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que ce dossier présenté en commission « Finances » réunie le 13 mars 2024, a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

⇨ **de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 26 mars 2024

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte-d'Or)